

Conseil de gestion du 07/12/2023 Délibération n° 2023-CG-18

Etaples, le 07 décembre 2023

Approbation du dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour la période 2024-2032.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-4, R334-33 ;

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016 ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement et en dessous des seuils et critères du R.121-2 du Code de l'environnement, et pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certaines types d'opérations ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 113/2023/PREMAR MANCHE/AEM/NP modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 04/ PREMAR MANCHE/AEM/NP portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

Considérant le projet présenté en séance qui a présenté le dossier de candidature au renouvellement du label Grand site de France :

- Un nouveau périmètre pour le Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- Une présentation des partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps :

- Dix-huit communes et trois intercommunalités,
 - L'État et ses services (DREAL, DDTM et UDAP),
 - La Région Hauts-de-France,
 - Le Département du Pas-de-Calais,
 - Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
 - Le Conservatoire du Littoral,
 - Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,
 - La Chambre d'agriculture,
 - La CCI Littoral Hauts-de-France,
 - Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62,
 - Pas-de-Calais Tourisme,
 - L'agence Boulogne Développement Côte d'Opale ;
- Un projet de territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps (enjeux et plan d'actions) qui s'articule autour de trois axes de travail :
 - Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps,
 - Concrétiser la révision du Schéma d'Accueil Stratégique au sein du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps,
 - Un territoire d'innovation et d'expérimentation ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps porté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour la période 2024-2032 par le Ministère de la Transition écologique.

Il autorise le président du conseil de gestion, ou son représentant, à représenter le conseil de gestion à la gouvernance proposée pour mener à bien le plan d'actions Grand Site de France Les Deux-Caps attaché au dossier.

Il autorise le président du conseil de gestion à signer tous documents afférents à la candidature de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il nomme Dominique Godefroy (président du conseil de gestion) en tant que titulaire et Frédéric Fasquel (directeur délégué) en tant que suppléant pour représenter le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et

notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion



Dominique GODEFROY